

insieme-Genève

Feuille d'infos de l'association de parents et d'amis de personnes avec une déficience intellectuelle



Nos séjours de vacances 2025

Le bénévolat, aussi une question de génétique ?

Une force qui traverse le temps et fait vivre les valeurs d'insieme-Genève

Le bénévolat est un acte libre et désintéressé par lequel une personne s'engage, de son plein gré, au service d'une cause, d'une association ou d'une communauté. Il repose sur un choix profondément humain : celui de s'investir pour les autres et pour la société sans attendre quelque chose en retour.

L'idée d'entraide et de solidarité est aussi ancienne que l'humanité. Mais c'est à partir du XIXe siècle, avec l'essor des mouvements sociaux, religieux et associatifs, que le bénévolat prend la forme que nous lui connaissons aujourd'hui.

Depuis sa création et durant des décennies, des parents ou des personnes bénévoles se sont investis et engagés au sein d'insieme-Genève pour faire vivre l'association et partager leur vécu. Ils se sont mobilisés, animés par le souhait de voir leurs enfants acteurs à part entière de notre société et ce depuis plus de 65 ans.

Être bénévole aujourd'hui : un engagement à double sens

Être bénévole c'est faire partie d'un projet collectif. C'est un engagement réciproque, où le bénévole donne de son temps, de son écoute, de ses compétences, et où en découvrant un autre univers il s'enrichit de nouvelles expériences, de nouvelles rencontres tout en ayant un sentiment d'utilité. Pour l'association, le bénévole est un maillon essentiel. Il permet de concrétiser les missions, d'aller plus loin, de créer des liens durables.

Et vous, êtes-vous prêts à participer à une telle aventure ?

Rejoindre notre équipe de bénévoles, c'est s'engager avec le cœur pour notre cause au sein d'une association où la bienveillance et le respect sont des fondements. Voici quelques exemples de missions dans lesquelles vous pourriez vous investir, selon vos disponibilités et vos envies :

- **Communication & réseaux sociaux** : rédaction des postes, création des visuels, aide pour notre présence en ligne.
- **Soutien administratif** : mise à jour de nos listes, traduction des documents, archivage, envois postaux, tâches ponctuelles.
- **Recherche de fonds** : aide à la préparation de dossiers, à l'identification de partenaires ou mécènes.
- **Événements** : soutien logistique, accueil, animation d'ateliers lors de fêtes ou rencontres associatives.
- **Séjours & loisirs** : aide ponctuelle à la préparation logistique des séjours ou courts séjours (caisse de matériel, pharmacies, valise sensorielle etc...)

Intéressé ? Curieux ? Venez en discuter avec nous ! Nous serons ravis de vous rencontrer et de trouver ensemble ce qui vous correspond.

En savoir plus : <https://www.insieme-ge.ch/benevole/>

Campagne digitale sponsorisée

insieme-Genève lance une campagne digitale de sensibilisation, en partenariat avec des entreprises, à l'occasion de journées internationales (trisomie 21, autisme, handicap...).



Notre objectif est de faire entendre la voix des personnes avec une déficience intellectuelle et promouvoir leur inclusion. Pour donner un véritable écho à cette initiative, nous cherchons des entreprises prêtes à s'engager à nos côtés. En sponsorisant la campagne, elles associent leur image à une cause humaine et gagnent en visibilité via nos canaux de communication.

Et si vous pouviez nous aider ? Vous connaissez peut-être une entreprise ou un contact sensible à nos valeurs. En relayant notre appel, vous pouvez nous aider.

Un kit de communication prêt à l'emploi est à votre disposition pour faciliter vos démarches.

<https://www.insieme-ge.ch/campagnes-digitales/>

Intéressé ? Contactez-nous dès maintenant !



Prise de position : École inclusive

L'école inclusive désigne un environnement scolaire qui s'adapte à la diversité des besoins de chaque élève, et qui leur permet de participer pleinement à la vie de l'école. L'inclusion scolaire ne doit pas être confondue avec l'intégration scolaire. Dans une approche inclusive, l'école s'adapte aux élèves, alors qu'avec l'intégration, ce sont les élèves qui doivent s'adapter à l'école.

L'article 24 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par la Suisse en 2014, imposant un système éducatif inclusif, notre prise de position se réfère exclusivement à ce concept. Elle concerne en outre spécifiquement les élèves vivant avec une déficience intellectuelle, soit celles et ceux qui, en raison d'altérations de leurs capacités cognitives, intellectuelles ou sociales, rencontrent des difficultés d'apprentissage et de participation à la vie scolaire.

De nombreuses études démontrent que l'école inclusive est bénéfique pour l'ensemble des élèves. Elle favorise de meilleurs résultats scolaires pour les élèves en situation de handicap, sans effet négatif sur la scolarité des autres élèves. Au contraire, elle contribue à renforcer notamment leurs compétences sociales. Par ailleurs, il est établi que l'école inclusive améliore l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap, ce qui a des effets positifs sur l'économie.

Compte tenu des définitions et bases légales mentionnées ci-dessus, ainsi que des recherches en sciences de l'éducation, en pédagogie spécialisée et en sociologie, **insieme** Suisse a dégagé les **principes** suivants, qui doivent toujours être respectés :

Principe 1

Le système scolaire est pleinement inclusif.

Le fonctionnement des systèmes scolaires régulier et spécialisé est repensé et réformé pour offrir à tous les élèves un seul et même environnement scolaire inclusif.

Principe 2

Tous les enfants ont droit à l'éducation inclusive.

Les enfants disposent du soutien nécessaire pour réaliser leur droit à l'éducation inclusive. Cette

dernière profite à tous les élèves et commence dès la petite enfance. Elle est la base de l'égalité tout au long de la vie.

Principe 3

Les écoles disposent de ressources suffisantes.

Les écoles disposent de ressources suffisantes en matière de financement, de personnel et de temps, tant pour l'enseignement ordinaire que spécialisé. Ces ressources sont utilisées de manière ciblée.

Principe 4

Le soutien pédagogique spécialisé complète et soutient l'enseignement ordinaire.

Indispensable aux élèves en situation de handicap, le soutien pédagogique spécialisé bénéficie à toute la classe. Son rôle évolue vers une complémentarité avec l'enseignement ordinaire, en renforçant ce dernier par le partage de compétences et de connaissances.

Principe 5

La Confédération, les cantons et les communes s'engagent activement pour l'école inclusive.

Un engagement clair en faveur de l'inclusion scolaire est nécessaire à tous les niveaux. La sensibilisation sur cette thématique et la mise en place de formations pour les personnes concernées, sous la responsabilité des autorités compétentes, sont essentielles.

Principe 6

Les personnes impliquées dans l'école inclusive sont soutenues selon leurs besoins.

Le soutien concerne en particulier le corps enseignant et les parents, mais s'étend aussi aux directions d'écoles, aux intervenantes et intervenants scolaires, et à toutes les personnes concernées. Personne ne doit être négligé par l'école inclusive.

Principe 7

Les parents sont systématiquement impliqués dans la scolarisation de leur enfant.

Les parents sont systématiquement impliqués dans les discussions et décisions relatives à la scolarisation de leur enfant, afin de renforcer la confiance mutuelle entre la famille et l'école.

Principe 8

Le corps enseignant est formé sur l'inclusion scolaire.

Les cursus en pédagogie ordinaire et spécialisée convergent et se renforcent mutuellement. L'inclusion scolaire fait partie intégrante du cursus en pédagogie ordinaire. Des formations continues sont organisées pour le corps enseignant déjà en place.

Principe 9

Le système éducatif s'adapte aux besoins de chaque élève.

L'enseignement est accessible à tous les élèves avec, au besoin, des approches différenciées. Les établissements scolaires mettent en place les aménagements organisationnels nécessaires. Ils adaptent l'architecture et l'organisation de l'espace des classes, pour favoriser l'inclusion. Ils s'assurent que chaque élève puisse participer à toutes les activités (extra) scolaires.

Revendications

1. Le système scolaire est réformé et devient pleinement inclusif.
2. Chaque enfant a droit à l'école inclusive et au soutien nécessaire pour réaliser ce droit.
3. Tous les niveaux s'engagent en faveur de l'école inclusive. Son financement est assuré.
4. Toutes les personnes concernées par l'école inclusive sont soutenues.
5. Les besoins de tous les élèves sont pris en compte

Assemblée des délégué.e.s d'**insieme** Suisse, mai 2025

Assemblée de délégués insiême Suisse

Après plus de 20 ans, Harald Wittekind quitte le comité central d'insieme Suisse. Lors de l'assemblée des délégués, il a été remercié pour son engagement bénévole de longue date en faveur des personnes vivant avec un handicap mental. Il a su durant toutes ces années construire les liens et relayer nos problématiques pour qu'elles puissent être traitées au niveau national lorsque c'était nécessaire. Nous le remercions chaleureusement pour cet engagement et sommes heureux de le savoir encore bien engagé au sein de notre comité à Genève !

La prise de position d'insieme Suisse sur l'école inclusive a été présentée et adoptée. Simultanément un sondage sur ce sujet a été envoyé aux familles membres des associations. 302 réponses ont été reçues. L'analyse et le rapport à ce sujet nous parviendront dans les prochains mois. En voici le contenu.

En savoir plus : <https://insieme.ch/fr/nos-activites/defense-des-interets/positions/>

Assemblée générale insiême-Genève

Le 6 mai, lors de la 67^e assemblée générale d'insieme-Genève, M. Bernard Favre, directeur du pôle handicap de l'OAIS a présenté les projets en cours du Département de la Cohésion Sociale pour les personnes en situation de handicap. Les membres ont réaffirmé l'urgence de solutions d'hébergement à temps partiel, indispensables pour offrir du répit aux familles et préparer la vie adulte, mais dont la mise en place reste trop lente malgré les engagements officiels.

Le 24 mai 2025, le nouveau comité s'est constitué avec :

- Président : Augusto Cosatti
- Vice-présidente : Anne-Marie Oberson
- Trésorière : Marie-France Sarfati

En savoir plus : <https://www.insieme-ge.ch/a-propos-2/assemblee-generale/>

Le répit : une nécessité vitale pour les familles

Pour de nombreuses familles accompagnées par insiême-Genève, le répit est bien plus qu'un confort : c'est une nécessité vitale. Lorsqu'on élève une personne en situation de handicap, les journées sont intenses, parfois imprévisibles, et la charge mentale ne laisse que peu de place au repos. Offrir un moment de répit aux parents, c'est leur permettre de souffler, récupérer, et se retrouver, parfois simplement d'avoir du temps pour eux, pour les autres enfants ou pour maintenir un équilibre professionnel et personnel.

Les séjours de vacances ou les centres aérés que nous organisons sont souvent les seules véritables opportunités de temps de loisirs pour ces personnes. Pour certaines, c'est la première fois qu'elles partent sans leur famille. Et pour les parents, c'est souvent la première fois qu'ils peuvent confier leur enfant en toute confiance, dans un cadre sécurisé et bienveillant adapté à chaque besoin. Nos équipes s'engagent avec cœur et professionnalisme pour offrir des vacances enrichissantes, joyeuses et valorisantes, tout en garantissant aux familles ce précieux répit.

« Avant insiême-Genève, c'était très difficile pour moi de trouver du répit. Je suis seule à Genève, sans famille. Grâce à leur soutien, j'ai pu partir en voyage de noces en toute confiance, en sachant que mes filles étaient bien entourées. Ce moment m'a apporté du bonheur et du bien-être. Concernant les séjours, les filles ont aussi beaucoup

gagné en autonomie et en socialisation. Elles étaient fières, comme les autres jeunes adultes. À d'autres familles, je dirais : lancez-vous. Vos enfants seront en sécurité et heureux. » Mme Tigist Lord-Eshetu, mère de Kimberly et Victoria Lord.

À travers plusieurs témoignages, nous mesurons l'importance de proposer des espaces de répit souples, accessibles et humains. Ils ne sont pas un luxe, mais un appui indispensable pour que chaque famille puisse tenir dans la durée, avec dignité, force et espoir.

Politique et handicap

La Fégaph va lancer une initiative pour garantir le respect du droit à l'éducation sans discrimination

Lors de sa session de juin, le Grand Conseil a voté un budget pour construire sept nouvelles écoles spécialisées, ce qui permettra de créer de nouvelles places. Il a cependant rejeté une proposition de compromis qui prévoyait de compenser ces créations par la fermeture d'établissements anciens et vétustes. Ce choix marque un recul pour l'inclusion scolaire à Genève, augmentant encore le nombre d'enfants orientés vers des écoles séparées. Cette orientation est contraire à nos valeurs et au respect de la Convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées (CDPH).

Face à la multiplication des écoles séparées, la Fégaph et ses organisations membres ont décidé de lancer, à la rentrée 2025, une initiative populaire cantonale.

Objectif : garantir le droit à l'éducation sans discrimination, conformément à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

Cette décision intervient après l'acceptation d'un crédit de 42 millions de francs pour créer 112 nouvelles places en structures séparées d'ici 2029 — une politique que la Fégaph juge ségrégative. Le compromis visant à compenser ces nouvelles places par la fermeture de 100 anciennes a été rejeté. L'initiative s'appuie sur les principes du projet de loi 13245: scolariser les élèves près de chez eux, dans des classes inclusives avec co-enseignement ou des classes spécialisées à effectif réduit, selon les besoins. Un moratoire de 10 ans sur l'augmentation des places en écoles séparées est également prévu.

La Fégaph défend une approche pragmatique et différenciée, centrée sur les besoins des élèves.

Nous comptons sur vous le moment venu pour apporter votre soutien !

En savoir plus : <https://www.lemanbleu.ch/Htdocs/Files/v/23125.mp4>

Initiative pour l'inclusion : contre-projet indirect du Conseil fédéral

L'«initiative pour l'inclusion» entend promouvoir l'égalité de droit et de fait entre les personnes handicapées et les personnes non handicapées dans tous les domaines de la vie. Le Conseil fédéral partage les visées de l'initiative mais souhaite les atteindre de manière plus rapide et plus concrète par le biais d'un contre-projet composé d'une nouvelle loi – la loi sur l'inclusion – et d'une révision partielle de la loi sur l'assurance-invalidité (LAI). Nos associations sont amenées à se positionner sur le contre-projet indirect d'ici le 16 octobre 2025. C'est au printemps 2026 que se fera la présentation du contre-projet final. Nous reviendrons vers vous à chaque étape.

En pratique



Sunflower Lanyard – CFF

Un badge pour les passagers souffrant d'un handicap invisible.

La foule, les environnements inhabituels et les nombreuses impressions sensorielles provoquent du stress chez de nombreux voyageurs et voyageuses. C'est encore plus vrai pour les personnes autistes ou atteintes de troubles psychiques ou neurologiques tels que l'anxiété ou la migraine. Qui plus est, le sujet n'est guère médiatisé et les personnes avec un handicap invisible se heurtent plus souvent, au quotidien, aux questions et à l'incompréhension d'autrui que les personnes avec un handicap visible. Lors d'un voyage, par exemple, si une personne présentant un handicap visuel ou moteur visible s'installe à une place du train réservée aux personnes avec un handicap, cela ne soulève guère de questions pour les autres voyageurs et voyageuses, dont un grand nombre est même disposé à céder sa place. En revanche, les personnes vivant avec un handicap invisible risquent davantage de devoir se justifier.

Le sunflower lanyard sera disponible gratuitement dans 16 centres voyageurs à partir de 2026:

- Suisse romande : InfoPoint Genève Cornavin, Genève Eaux-Vives, Nyon, Morges et Lausanne

- Suisse alémanique : InfoPoint gare centrale de Zurich, Oelikon, Stadelhofen, Enge, Altstetten, Winterthour, Bülach, Uster, Wetzikon, Rapperswil et Zoug

Pour toute question, s'adresser à : sunflower@sbb.ch



Impressum

Feuille d'infos insiame-Genève n°78
Tirage: 700 exemplaires
Exemplaire gratuit sur demande

Editeur: insiame-Genève
Rue de la Gabelle 7
1227 Carouge
Tél. 022 343 17 20 - fax 022 343 17 28
www.insieme-ge.ch

Rédaction et conception: Marina Serra Jordana
Avec la collaboration de l'équipe du secrétariat.
Impression: Imprimerie Prestige Graphique

Prochaine parution: décembre 2025
Cotisation annuelle
Membre parent et ami: CHF 100.-
Membre soutien: CHF 50.-
CCP: 12-12895-9



À lire

La très catastrophique visite du zoo
Joël Dicker

Joël Dicker
La Très Catastrophique
Visite du Zoo



A la veille de Noël, une visite scolaire dans un zoo tourne à la catastrophe. Que s'est-il passé exactement ? Les parents de Joséphine, qui participait à cette sortie et qui semble être l'une des protagonistes de cette affaire, sont bien déterminés à le découvrir. Dans cette quête de vérité, on comprend peu à peu qu'une catastrophe n'arrive jamais seule. Les apparences sont trompeuses et le récit des événements va prendre une tournure que personne n'était près d'imaginer...

Cœurs en chocolat : le goût du solidaire est de retour !



Les cœurs en chocolat sont de retour chez insiame-Genève ! Offrez un cadeau gourmand qui parle de nous et raconte un bout de notre histoire. En achetant nos cœurs en chocolat, vous soutenez directement nos actions en faveur des personnes avec une déficience intellectuelle.

Disponible dès maintenant dans notre e-boutique :

www.insieme-ge.ch/e-boutique

Faites-vous plaisir tout en soutenant une cause qui nous tient à cœur !

AGENDA

Conférences en 2025

Judi **18 sept.** à 18h30 : changements financiers lors du passage à la retraite pour bénéficiaires rente AI, avec Mme Caroline Schlunke, avocate.

Lundi **13 oct.** et lundi **10 nov.** à 13h30 à insiame : de la bien à la maltraitance en établissement socio-éducatif, avec Mme Manon Masse, professeure HES associée.

Judi **20 nov.** à 18h30 : atelier contribution d'assistance avec le secrétariat d'insiame-Genève et un parent.

Judi **4 déc.** à 18h30 : curatelle avec la juge du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant - TAP, Alison Pulh.

Inscription nécessaire.

Réservé aux parents d'insiame-Genève et Cerebral Genève.

En savoir plus: <https://www.insieme-ge.ch/news/catalogue-des-formationen-2025/>

Vendredi 10 octobre

Journée mondiale de la santé mentale

Judi 30 octobre

Journée mondiale des proches aidants

31 octobre de 19h à 21h à la Salle communale d'Onex, un concert gratuit, entrée libre.

Mercredi 3 décembre

Journée mondiale des personnes en situation de handicap et événement avec Lamborghini (sous réserve)

Vendredi 5 décembre

Journée mondiale du volontariat

Jusqu'au 4 janvier 2026

Exposition : Afrosonica - Paysages sonores Relax - Musée d'ethnographie de Genève (MEG)